

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE
Syndicat Mixte Ouvert

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
N° 26_0051

RÉUNION DU
8 SEPTEMBRE 2026

OBJET :

RAPPORT N° 2

ELABORATION DU SCHEMA DE
RESILIENCE DU RESEAU D'INITIATIVE
PUBLIQUE FIBRE OPTIQUE D'EURE-
ET-LOIR NUMERIQUE : MISE A JOUR
DU PLAN DE FINANCEMENT ET
DEMANDE DE SUBVENTION

NOMBRE DE VOIX :

En exercice : 12

Présents : 6

Pouvoirs : 3

Votants : 9

Étaient présents :

Conseil départemental :

M. Jacques LEMARE (Président de séance), Mme Evelyne DELAPLACE,
Mme Annie CAMUEL,

Conseil régional :

Mme Michèle BONTHOUX,

EPCI :

M. Serge MILOCHAU, M. Adem DOGAN,

Étaient absents représentés :

Conseil départemental :

Mme Alice BAUDET,

Conseil régional :

Mme Sylviane BOENS,

EPCI :

M. Fulbert LEVEILLARD,

Pouvoir :

Mme Alice BAUDET donne pouvoir à M. Jacques LEMARE

Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Michèle BONTHOUX

M. Fulbert LEVEILLARD donne pouvoir à M. Serge MILOCHAU

Étaient absents non représentés :

Conseil départemental :

M. Rémi MARTIAL

EPCI :

M. John BILLARD, Mme Virginie QUENTIN,

Secrétaire de séance : Mme Michèle BONTHOUX

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL

Dûment convoqué le 2 septembre 2026,

Considérant le besoin d'un schéma de résilience du réseau
d'initiative publique fibre optique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26_0038 du Conseil syndical du 19 mai
2026portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

Vu la délibération n°2026_0006 du Bureau du 10 février 2026
approuvant le plan de financement de l'élaboration du schéma
de résilience du réseau d'initiative fibre optique et autorisant la
demande d'une subvention auprès de la Banque des Territoires
/ Caisse des Dépôts.

Vu le marché n°2026-018 portant élaboration du schéma de
résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-
Loir, attribué le 2 mars 2026 à la société ANT CONSEIL pour un
montant de 45 173,50 € HT,

Vu la proposition de mise à jour du plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir,
Vu le rapport n°2 du Président,

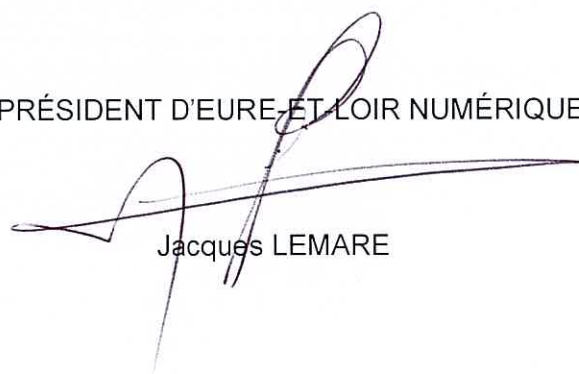
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

- **D'ABROGER** la délibération n°2026_0006 du Bureau du 10 février 2026 approuvant le plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative fibre optique
- **D'APPROUVER** le plan de financement mis à jour de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir :

	DEPENSES		RECETTES			
	HT	TTC		HT	TTC	%
Élaboration du schéma de résilience du RIP fibre optique d'Eure-et-Loir			autofinancement	27 104,10	32 524,92	60
	45 173,50	54 208,20	Banque des Territoires / Caisse des Dépôt	18 069,40	21 683,28	40
Total	45 173,50	54 208,20	Total	45 173,50	54 208,20	100

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention de 18 069,40 € HT, soit 21 683,28 € TTC, auprès de la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement y correspondant avec la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts, et tout document y afférent

LE PRÉSIDENT D'EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL
Séance du Mardi 8 septembre 2026

RAPPORT N° 2

Réseau d'initiative publique fibre optique

Élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir : mise à jour du plan de financement et demande de subvention

Le Bureau d'Eure-et-Loir Numérique a approuvé le 10 février 2026 le plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau fibre optique d'initiative publique.

La résilience est la « capacité de résister aux conséquences d'une crise ou d'une agression et de retrouver le plus rapidement possible un fonctionnement normal, même si celui-ci est différent du fonctionnement précédent ».

Avec l'achèvement des déploiements des réseaux fibre optique d'une part, et l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, notamment en lien avec le réchauffement climatique, qui ont un impact sur ces réseaux (tempêtes, incendies, etc.) d'autre part, les enjeux de résilience des réseaux fibre optique sont de plus pris en compte.

Eure-et-Loir Numérique a lancé au printemps l'élaboration d'un tel schéma de résilience, qui comporte 2 phases :

un audit territorial, incluant l'analyse des risques impactant le réseau (naturels, technologiques, etc.) et le recensement des usagers « sensibles ».

un plan d'actions hiérarchisé et adapté au contexte local (moyens financiers, etc.).

Il est réalisé par la société ANT Conseil via un marché subséquent à l'accord-cadre d'assistance à maîtrise d'ouvrage pluridisciplinaire alors en vigueur.

La Banque des Territoires apporte un soutien financier à ce type de démarches. Le plan de financement approuvé par le Bureau le 2 février 2026 est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Élaboration du schéma de résilience du RIP fibre optique d'Eure-et-Loir	45 000 € HT	autofinancement	27 000 €	60 %
		Banque des Territoires / Caisse des Dépôt	18 000 €	40 %
Total	45 000 € HT	Total	45 000 €	

Le montant du marché signé après cette délibération est de 45 173,50 € HT.

Suite à l'instruction de la demande de subvention, La Banque des Territoires propose de modifier le montant de sa subvention.

Le plan de financement mis à jour serait le suivant :

	DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		HT	TTC	%
Élaboration du schéma de résilience du RIP fibre optique d'Eure-et-Loir	45 173,50	54 208,20	autofinancement	27 104,10	32 524,92	60
			Banque des Territoires / Caisse des Dépôt	18 069,40	21 683,28	40
Total	45 173,50	54 208,20	Total	45 173,50	54 208,20	100

Considérant le besoin d'un schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°26_0038 du Conseil syndical du 19 mai 2026 portant délégation du Conseil syndical au Bureau,

Vu la délibération n°2026_0006 du Bureau du 10 février 2026 approuvant le plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative fibre optique et autorisant la demande d'une subvention auprès de la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts.

Vu le marché n°2026-018 portant élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir, attribué le 2 mars 2026 à la société ANT CONSEIL pour un montant de 45 173,50 € HT,

Vu la proposition de mise à jour du plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir,

Vu le rapport de M. le Président,

LE BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL EST SOLlicitÉ AFIN :

- **D'ABROGER** la délibération n°2026_0006 du Bureau du 10 février 2026 approuvant le plan de financement de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative fibre optique
- **D'APPROUVER** le plan de financement mis à jour de l'élaboration du schéma de résilience du réseau d'initiative publique fibre optique d'Eure-et-Loir :

	DEPENSES			RECETTES		
	HT	TTC		HT	TTC	%
Élaboration du schéma de résilience du RIP fibre optique d'Eure-et-Loir	45 173,50	54 208,20	autofinancement	27 104,10	32 524,92	60
			Banque des Territoires / Caisse des Dépôt	18 069,40	21 683,28	40
Total	45 173,50	54 208,20	Total	45 173,50	54 208,20	100

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention de 18 069,40 € HT, soit 21 683,28 € TTC, auprès de la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention de financement y correspondant avec la Banque des Territoires / Caisse des Dépôts, et tout document y afférent